



# Fiche signalétique

FIRE RETARDANT ADDITIVES

## Micral® 632

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) and GHS Rev 03  
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015  
Mexique NOM-018-STPS-2000; NOM-018-STPS-2015  
Système général harmonisé (SGH)

Date d'émission : 22-04-2020  
Date d'impression : 22-04-2020

Numéro de révision: 1.3  
Page 1 de 11

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Micral® 632

Substance/mélange pur Substance

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ignifugeants.

Utilisations contre-indiquées Aucun connu.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : J.M. Huber Corporation  
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600  
Atlanta, GA 30339 USA  
Tel: +1 678 247-7300

Internet [www.hubermaterials.com](http://www.hubermaterials.com)

Courriel [hubermaterials@huber.com](mailto:hubermaterials@huber.com)

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Statut réglementaire de l'OSHA Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon Hazard Communication Standard (la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses) d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Dangers physiques Non classé

Risques pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

Date d'émission : 22-04-2020  
Date d'impression : 22-04-2020

Numéro de révision: 1.3  
Page 2 de 11

### 2.2. Éléments d'étiquetage

<b>Symboles/pictogrammes</b>	Aucun
<b>Mot indicateur</b>	Aucun
<b>Mentions de danger</b>	Aucun
<b>Mentions de danger</b>	Aucun

### Conseils de prudence

<b>Prévention</b>	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Ne pas respirer les poussières Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
<b>Entreposage</b>	Entreposer à l'écart des matières incompatibles
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

**Renseignements supplémentaires :** Aucun.

**HNOC (danger non classé autrement)** Non classé.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/mélange pur                      Substance

Nom chimique	Numéro CAS	TSCA : États-Unis	Canada (LIS)	Mexique	Numéro d'enregistrement REACH	Statut réglementaire de l'OSHA	WHMIS	% en poids
Hydroxide d'aluminium	21645-51-2	A	Y	Y	01-211952924 6-39-0016	Non classé	--	100

**Légende**

X / Y: Est conforme à (aux) ; A: Actif ; - / N: Exempté / Non inscrit(e)

**Renseignements complémentaires**                      TSCA A: Component is listed on Inventory as Active

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

Date d'émission : 22-04-2020  
Date d'impression : 22-04-2020

Numéro de révision: 1.3  
Page 3 de 11

<b>Conseils généraux</b>	Dans le doute ou en présence de symptômes, obtenir une consultation médicale. Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
<b>Contact avec les yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à fond avec de l'eau.
<b>Inhalation</b>	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas une voie d'exposition prévue.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Les signes et symptômes peuvent comprendre une toux, une respiration haletante, la suffocation et des difficultés respiratoires.
<b>4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Le traitement doit être symptomatique et de soutien.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun connu.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.

#### Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Date d'émission : 22-04-2020  
Date d'impression : 22-04-2020

Numéro de révision: 1.3  
Page 4 de 11

<b>6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter la formation de poussière. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
<b>Pour le personnel autre que le personnel d'intervention</b>	Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
<b>Pour les intervenants d'urgence</b>	Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Déversement majeur : Ne pas balayer la poussière à sec. Mouiller la poussière avec de l'eau avant de la balayer ou d'utiliser un aspirateur pour la collecter. Petit déversement: Ramasser avec un aspirateur ou balayer le produit et le placer dans un conteneur de déchets.
<b>6.4. Référence à d'autres sections</b>	Section 8 : Gestion de l'exposition et protection personnelle. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

## SECTION 7 : Manutention et stockage

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Procurer une ventilation locale. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	ignifugeants.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

##### Hydroxide d'aluminium

OSHA	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> Total Dust 5 mg/m <sup>3</sup> Respirable Dust
ACGIH	TLV/TWA 8-hr: 1 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable dust); 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust)
Canada - BC VLEP - TWA	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> (respirable)
Canada - Manitoba - VLEP - TWA	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> (respirable)

Date d'émission : 22-04-2020  
Date d'impression : 22-04-2020

Numéro de révision: 1.3  
Page 5 de 11

Canada - Terre-Neuve-et-Labrador - TWA: 1 mg/m<sup>3</sup> (respirable)  
VLEP - TWA  
Canada - Nouvelle-Écosse - VLEP - TWA: 1 mg/m<sup>3</sup> (respirable)  
TWA  
Canada - Île-du-Prince-Édouard - VLEPTWA: 1 mg/m<sup>3</sup> (respirable)  
- TWA  
Données VLEP du Mexique - TWA No se ha establecido

**Valeurs limites biologiques :** Aucun

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Consommateur - orale, long terme - locale et systémique 4.74 mg/kg pc/jour  
Travailleur - inhalation, long terme - locale et systémique 10.74 mg/m<sup>3</sup>

**Concentration estimée sans effet (CESE)** Aucun renseignement disponible

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une bonne norme de ventilation contrôlée (dix à quinze changements d'air l'heure).

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection des mains** Lors d'opérations où il peut se produire un contact prolongé ou répété avec la peau, il faut porter des gants imperméables.

**Protection respiratoire** Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Risques thermiques** Aucun connu.

**Mesures d'hygiène** Suivre des considérations générales d'hygiène reconnues comme de bonnes pratiques courantes en milieu de travail. Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de boire, de fumer, etc.

**Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement** Éliminer conformément à la réglementation locale.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Date d'émission : 22-04-2020  
Date d'impression : 22-04-2020

Numéro de révision: 1.3  
Page 6 de 11

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect:

État physique	Solide Poudre
Odeur	Inodore
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible
pH :	8.4 - 10.2 5% Eau suspension
Point de fusion / point de congélation	ca 300 °C / 572 °F (1013 kPa)
Point initial d'ébullition	5396 °F (2980 °C) 101,3 kPa
Point d'éclair :	Non applicable.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité:	
Limite inférieure d'inflammabilité	
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	2.4 g/cm <sup>3</sup> , 20° C
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	392 °F (200 °C)
Viscosité	Non applicable.
Propriétés explosives	Aucun
Propriétés comburantes	Non applicable
Teneur en COV (%)	Non applicable

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucun
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement
10.4. Conditions à éviter	Matières incompatibles
10.5. Matières incompatibles	Acides forts
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun connu

## SECTION 11 : Données toxicologiques

Date d'émission : 22-04-2020  
Date d'impression : 22-04-2020

Numéro de révision: 1.3  
Page 7 de 11

**Informations générales** Il est conseillé aux utilisateurs de tenir compte des limites nationales d'exposition professionnelle ou d'autres valeurs équivalentes.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Ne pas respirer les poussières L'inhalation de la poussière à des concentrations élevées peut entraîner une irritation du système respiratoire
<b>Peau</b>	Un contact avec la poussière peut causer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau
<b>Yeux</b>	Un contact de la poussière avec les yeux peut mener à une irritation mécanique
<b>Ingestion</b>	L'ingestion ne représente pas une voie probable d'exposition
<b>Danger par aspiration</b>	Pas une voie d'exposition prévue.

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Hydroxide d'aluminium

<b>DL50 par voie orale</b>	> 2000 mg/kg Rat
<b>CL50 par inhalation</b>	Rat > 2.3 mg/l (Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> ) Aérosol Concentration maximale possible
<b>CIRC</b>	Non inscrit(e)

<b>Toxicité aiguë</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
<b>Toxicité chronique</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
<b>Effets chroniques</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	non irritant Lapin
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	non irritant Lapin
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits Pas un sensibilisant cutané Cobaye
<b>Mutagenicité</b>	in vitro Non génotoxique dans les systèmes cellulaires de bactéries et de mammifères. in vivo Mutagenicité: Essai du micronoyau Rat Négatif (poids approximatif de l'échantillon)
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Effets sur la reproduction</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<b>Cancérogénicité</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Aucun renseignement disponible

## SECTION 12 : Données écologiques

<b>12.1. Écotoxicité</b>	Non considéré comme nocif pour la vie aquatique.
<b>Hydroxide d'aluminium</b> <b>Classification WGK (AwSV)</b>	5220 WGK: nwg
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Bioaccumulation peu probable.
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>	Non disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ne remplit pas les critères pour une classification comme substances PBT ou vPvB.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Aucun renseignement disponible

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

<b>13.1. Méthodes de traitement des déchets</b>	
<b>Méthodes d'élimination</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de



Date d'émission : 22-04-2020  
Date d'impression : 22-04-2020

Numéro de révision: 1.3  
Page 9 de 11

traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

**Codes de déchets** Des codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application du produit

**Hydroxide d'aluminium**

Catalogue européen des déchets 060299.  
Classification WGK (AwSV) 5220 WGK: nwg

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

**Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)**

TMD Transport des marchandises dangereuses (Canada)	Non réglementé
DOT	Non réglementé
ADR	Non réglementé
RID	Non réglementé
ADN	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
OACI	Non réglementé

14.1. Numéro ONU                      Aucun

14.2. Nom d'expédition des Nations unies                      Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport                      Aucun

14.4. Groupe d'emballage                      Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement                      Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur                      Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC  
Non applicable

## SECTION 15 : Informations sur le réglementation

Inventaires mondiaux

HUBER

## Fiche signalétique

Micral® 632

Date d'émission : 22-04-2020  
Date d'impression : 22-04-2020

Numéro de révision: 1.3  
Page 10 de 11

### Substance/mélange pur Substance

Nom chimique	Numéro CAS	No EC	Numéro d'enregistrement REACH	Australie (AICS)	Canada (LIS)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Hydroxide d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	01-211952 9246-39-0 016	Y	Y	Y	(1)-17 (ENCS); ISHL	KE-00980	Y	Y	Y	Y	A

#### Légende

X / Y: Est conforme à (aux) ; A: Actif ; - / N: Exempté / Non inscrit(e)

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### EPA

**CERCLA** Non inscrit(e)

**SARA 304**

Non réglementé

#### Hydroxide d'aluminium

**CERCLA**

Not listed

**SARA 311/312 Catégorisation dangereuse**

Not listed

**SARAH 302 RQ, lbs**

Not listed

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Non réglementé

**CAA (Loi sur la qualité de l'air)**

Non réglementé

### Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	Numéro CAS	Proposition 65 de la Californie	California CPR	Massachusetts	Minnesota	New Jersey :	Pennsylvanie
Hydroxide d'aluminium	21645-51-2	No		No	No	No	No

#### **La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 de la Californie (Proposition 65)**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

#### CANADA

##### **SIMDUT :**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (HPR) et la SDS contient toutes les informations requises par le HPR

## SECTION 16 : Autres informations

Préparée par

Huber Engineered Materials (HEM) Global Regulatory Affairs  
regulatory.affairs@huber.com

HUBER

## Fiche signalétique

### Micral® 632

Date d'émission : 22-04-2020  
Date d'impression : 22-04-2020

Numéro de révision: 1.3  
Page 11 de 11

Date d'émission : 22-04-2020  
Date d'impression : 22-04-2020

Numéro de révision: 1.3

**Raison pour la Version** OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis).

**Conseils relatifs à la formation** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

**Abréviations et acronymes**

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)  
Association du transport aérien international (IATA)  
Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)  
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)  
Statut et classification du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)  
EPA SARA Titre III Section 312 (40 CFR 370) Classification des dangers  
DOT (département des transports)  
OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)  
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)  
Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)  
Réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)  
EPI - équipement de protection individuelle  
NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health  
TMD (Transport de marchandises dangereuses) Canada  
CERCLA (Loi complète sur la réponse environnementale, la compensation et la responsabilité)  
Quantité à déclarer (RQ) (RQ/% dans le mélange)  
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée)  
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)  
Dose dérivée sans effet (DNEL)  
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
Transport terrestre (ADR/RID)  
Demande biochimique en oxygène (DBO)  
Demande chimique en oxygène (DCO)  
OACI (air)  
(IMDG) Code maritime international des marchandises dangereuses  
Appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA)  
Concentration estimée sans effet (CESE)  
Système général harmonisé (SGH)

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

**Fin de la fiche signalétique**